Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 23

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE SUISSE DES HOTELS

Bâle, 5 juin 1930
Nº 23

SCHWEIZER HOTEL-REVUE

Basel, 5. Juni 1930
Nº 23

SOCIÉTÉ SUISSE DES HOTELIERS

Convocation à l'Assemblée ordinaire des délégués et à la Journée des hôteliers

du jeudi 12 au samedi 14 juin 1930 à Zurich

combinées avec la célébration du cinquantenaire de la fondation de la Société des hôteliers de Zurich

Ordre du jour de l'Assemblée des délégués:

1. *Procès-verbal* de la dernière Assemblée des délégués.
2. *Rapport de gestion* de la Société et de ses institutions pour 1929.
3. *Comptes annuels* de 1929:
   a) de la Société et du Fonds Tschumi (Rapporteur: M. Boss);
   b) de l'Ecole professionnelle (Rapporteur: M. Butticaz).
4. *Budgets* pour 1930:
   a) de la Société (Rapporteur: M. Boss);
   b) de l'Ecole professionnelle (Rapporteur: M. Butticaz).
5. *Propositions du Comité central:*
   a) Qualité de membre de la S. S. H.; revision des statuts (Rapporteur: M. le directeur Dr Riesen);
   b) Question du pourboire; revision des statuts (Rapporteur: M. Doepfner);
   c) Achat d'un immeuble pour le Bureau central (Rapporteur: M. Dietschy);
   d) Etablissement d'une carte de membre (Rapporteur: M. le vice-président Wirth).
6. Rapport sur la nouvelle réglementation des *apprentissages* (Rapporteur: M. Goelden).
7. Rapport sur la réorganisation de la *propagande* (Rapporteur: M. le directeu Dr Riesen).
8. Rapport de M. le président central sur l'*Alliance Internationale de l'Hôtellerie.*
9. *Elections:*
   a) au Comité central*);
   b) des reviseurs des comptes.
10. *Propositions des sections et des membres.*
11. Désignation du *lieu de réunion de la prochaine Assemblée des délégués.*
12. *Imprévu.*

Art. 29 des statuts: L'Assemblée des délégués est formée par les représentants des sections et des membres individuels.

Le nombre des délégués auquel a droit chaque section s'établit de la manière suivante:

jusqu'à 1000	lits de maître	1 délégué
1001 à 2000	« « «	2 délégués
2001 à 3000	« « «	3 «
au-dessus de 3000	« « «	4 «

Les membres individuels d'une même région peuvent désigner des délégués ayant droit de vote à raison de un délégué par cinq membres; ces délégués doivent être annoncés au Comité central à temps avant l'Assemblée des délégués.

Les membres de la Société centrale et éventuellement des hôtes invités par le Comité central peuvent seuls participer à l'Assemblée des délégués.

Chaque délégué n'a qu'*une seule voix.* Il émet son vote librement en se basant sur la discussion qui a eu lieu. Les décisions sont prises à la majorité relative des votants. En cas d'égalité de voix, le président central départage.

Les élections ont lieu à la majorité absolue et au scrutin secret, à moins que l'Assemblée des délégués ne décide qu'elles se fassent à mains levées.

Une votation définitive sur des objets ne figurant pas à l'ordre du jour ne peut avoir lieu que sur la proposition du Comité central (art. 31 des statuts, alinéa 3).

*) Sont définitivement sortants M. Wirth, vice-président, à Interlaken, et M. J. V. Dietschy, à Rheinfelden. L'Association des stations balnéaires, en remplacement de M. Dietschy, pose la candidature de son président actuel, M. Pflüger, Hôtel des Salines, Rheinfelden.

Programme:

Jeudi 12 juin:

8 ½ h.: Séance du Comité central à l'hôtel Baur au Lac (une première séance aura lieu déjà la veille au soir).
14 ½ h.: Assemblée des délégués (première partie) *au Kursaal.*
19 h.: Réunion familière à la ZIKA; soirée-cabaret en l'honneur des invités.

Vendredi 13 juin:

9 h.: Reprise des travaux de l'Assemblée des délégués *au Kursaal.*
13 ½ h.: Lunch dans les divers restaurants de la ZIKA, suivi de la visite de l'Exposition.
19 ½ h.: Buffet dinatoire à l'hôtel Baur au Lac.
21 h.: Célébration du Jubilé de la Société des hôteliers de Zurich à l'hôtel Baur au Lac, en cas de beau temps dans le parc.
A partir de 23 h.: Grand bal à l'hôtel Baur au Lac.

Samedi 14 juin:

A partir de 15 h.: Réunion au Dolder Grand Hôtel; thé dansant.

Carte de fête: Le prix de la carte de fête est de 30 fr.; pour la soirée officielle seulement, le 13 juin, 25 fr. La carte donne droit:
a) à l'entrée libre à la ZIKA pour la soirée-cabaret du 12 juin, *sans consommations;*
b) à l'entrée libre à la ZIKA le 13 juin;
c) au lunch à la ZIKA (vin et service non compris);
d) au buffet dinatoire, à la cérémonie jubilaire et au bal à l'hôtel Baur au Lac;
e) au thé dansant au Dolder Grand Hôtel.

Logements: Les délégués et les participants libres sont priés de s'occuper eux-mêmes de leur logement. On recommande de retenir les chambres à temps auprès des collègues de Zurich.

Les sections et les groupements de membres individuels sont invités à communiquer les noms de leurs délégués au Bureau central à Bâle pour le 9 juin au plus tard. On voudra bien également annoncer en temps utile les participants libres.

Nous rappelons spécialement que *tous les membres de la Société suisse des hôteliers ont le droit d'assister à l'Assemblée des délégués* et sont cordialement invités à prendre part aux délibérations. Toutefois *les délégués officiels ont seuls le droit de participer aux votations et aux élections.*

A cause des fêtes jubilaires de la Société des hôteliers de Zurich et de l'Exposition internationale d'art culinaire (ZIKA), l'Assemblée des délégués de cette année se déroulera dans le cadre d'une Journée des hôteliers. Notre invitation s'adresse en conséquence non seulement aux délégués, mais aussi aux autres sociétaires et aux membres de leurs familles, à leurs femmes, à leurs filles et à leurs fils, qui peuvent compter sur des heures agréables en compagnie des collègues de toute la Suisse. Tous seront les bienvenus à Zurich!

Zermatt et *Bâle*, le 19 mai 1930.

Société Suisse des Hôteliers

Le président central: Dr *H. Seiler.* Le directeur du Bureau central: Dr *M. Riesen.*

Soyez les bienvenus

au Cinquantenaire de la Société des Hôteliers de Zurich!

La Société des Hôteliers de Zurich pourra fêter, au mois de juin de cette année, le cinquantième anniversaire de sa fondation. Elle est heureuse de célébrer cette date mémorable dans un cadre digne de la circonstance. Zurich en effet, la plus grande ville de la Suisse, sa véritable métropole, doit être considérée à bon droit comme l'une des plus belles et des plus intéressantes cités de notre admirable pays. Si sa renommée grandit au loin toujours davantage, Zurich ne le doit pas seulement au puissant essor qu'il a pris dernièrement, mais aussi à sa situation pittoresque au bord d'un lac délicieux, à ses environs poétiques qui depuis de nombreuses années attirent des milliers de visiteurs cherchant, avec le repos, des distractions variées et salutaires.

Zurich, où est ouverte maintenant la ZIKA, Exposition internationale de l'art culinaire, ne négligera rien pour recevoir de son mieux, d'après les usages traditionnels, ses hôtes nombreux et chers; la cité hospitalière veut qu'ils se sentent chez elle comme chez eux; elle s'efforcera de leur donner l'illusion du foyer familial.

Soyez les bienvenus, vous qui êtes nos collègues et nos amis! Répondez en grand nombre à notre appel! Nous vous offrirons tout ce que nous sommes en mesure de vous offrir. Votre arrivée doit être un jour de joie; notre fête doit être pour vous un jour de délassement après le travail pénible, un jour ensoleillé parmi les jours sombres, une manifestation dont tous les participants garderont volontiers le souvenir.

Soyez les bienvenus, vous qui venez des contrées proches comme des villes et des stations lointaines. Soyez les bienvenus sur les rives de notre lac bleu, aux bords de notre chère Limmat aux ondes rapides, dans ce coin de Suisse d'où l'on voit à l'horizon les blancs glaciers de nos Alpes, symboles de liberté et d'union!

Vous qui, l'année durant, faites en sorte que nos visiteurs se trouvent heureux dans notre pays comme dans leur foyer natal, venez goûter auprès de nous des heures d'agréable détente, en vous souvenant des belles paroles d'un de nos plus grands poètes: « O mon pays, ô ma patrie, comme je t'aime ardemment et du fond du cœur! »

Le Comité de la Société des Hôteliers de Zurich.

(Traduit de l'allemand)

Zurich, siège de l'Assemblée des délégués

L'intérêt des participants à la prochaine Assemblée des délégués de la Société suisse des hôteliers à Zurich se concentrera sûrement sur la ZIKA, la grande Exposition internationale de l'art culinaire dont les portes seront ouvertes pendant tout le mois de juin. Les halles de l'exposition, construites et aménagées à grands frais, recouvrent tout l'emplacement de l'ancienne Tonhalle. C'est là le terrain classique des expositions à Zurich. Il a comme principal avantage une situation favorable, unique en son genre; mais, pour des entreprises d'une pareille envergure, il se trouve presque trop étroit. Ce n'est qu'en se restreignant fortement et en limitant l'exposition aux choses les plus dignes d'in-